

Direction de l'organisation

des jurys

Rue Adolphe Lavallée, 1

1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be

Tél : +32 (0)2 690 85 86

enseignement.be/jurys

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2023-2024/1
Titre	CESS Technique de Qualification Animateur/Animatrice
Matière	Sciences appliquées à l'éducation physique

Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Sciences appliquées à l'éducation physique

●●● Programme

Le numéro du programme : Programme 176/2003/248B (p.9 à p.14)

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/176-2003-248B.pdf>

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS Technique de Qualification, option Animateur/Animatrice

Grille horaire de l'option

DEGRE	3	TECHNIQUE DE QUALIFICATION			
SECTEUR	8	SERVICES AUX PERSONNES			
GROUPE	84	EDUCATION PHYSIQUE			
OPTION 8405 ANIMATEUR / ANIMATRICE					
		Code	5TQ	6TQ	ACCROCHE
EDUCATION PHYSIQUE		4000	4	4	CG Education physique DS
ANIMATION		0068	3	3	CG Education plastique DS
SCIENCES		6101	2	2	CG Biologie DS – CG Chimie DS
SCIENCES APPLIQUEES A L'EDUCATION PHYSIQUE		2640	2	2	CG Education physique DS
PSYCHOLOGIE APPLIQUEE		2576	1	1	CT Psychologie DS
DEONTOLOGIE ET RELATIONS HUMAINES		1264	1	1	CG Education physique DS
EDUCATION PHYSIQUE (METHODOLOGIE)		1418	2	2	CG Education physique DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT MUSICALES		4093	1	2	CG Education musicale DS
TECHNIQUES EDUCATIVES ET DE TRANSFERT PLASTIQUES		4095	2	1	CG Education plastique DS
TOTAL			18	18	

Organisation de l'examen

●●● Modalité d'évaluation d'examen(s)

Examen oral

●●● Matériel

Matériel autorisé : matériel de base d'écriture

●●● Consignes d'examens

L'examen oral consistera en :

- des questions de connaissances en rapport avec le programme de la FWB (n°176/2003/248B).
- des mises en situation qui feront intervenir les différentes notions à connaître.

Evaluation et sanction des études

●●● Pondération

L'examen oral sera évalué sur 20.

●●● Dispense

Si la moyenne de l'examen oral est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de la matière Sciences appliquées à l'éducation physique.

Si la moyenne de l'examen oral est inférieure à 50% il n'y a pas de dispense.